



TIRAGE D'UNE TRANCHE DE 100 OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS

Dans le cadre du contrat d'émission de 10.000 bons d'émissions (les « **Bons d'Emission** ») d'obligations convertibles en actions nouvelles à émettre de la Société (les « **OCA** ») avec bons de souscriptions d'actions attachés le cas échéant (les « **BSA** ») et, ensemble avec les OCA, les « **OCABSA** ») conclu entre Europlasma S.A et Global Corporate Finance Opportunities 11 le 16 avril 2021, la Société annonce qu'elle a procédé ce jour au tirage d'une tranche de 100 OCA, pour un montant nominal total de 1 M€.

Le programme de financement, d'un montant maximum de 100 M€ sur 7 ans, doit servir, pour 75%, à financer de nouveaux projets générateurs de valeur. À ce titre, les fonds issus de ce troisième tirage seront alloués à la première tranche de recapitalisation de la société Tarbes Industry. Pour rappel, ce projet d'acquisition annoncé par [communiqué du 25 mai 2021](#) deviendra définitif dès l'obtention de l'autorisation du Tribunal de Commerce de Paris dont le jugement attendu à compter du 4 août fera l'objet d'un communiqué dès que possible suivant la réception de la décision.

Rappel du cadre juridique de l'émission

La Société rappelle que ce programme de financement a été conclu dans le cadre de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 24 février 2021. En vertu de cette délégation, le Conseil d'Administration a, le 16 avril 2021 (i) décidé de procéder à l'émission de 10.000 Bons d'Emission d'OCABSA et (ii) décidé d'en réserver la souscription au fonds Global Corporate Finance Opportunities 11, société dont le siège social est situé au 71 Fort Street, 1st Floor Appleby Tower, P.O. Box 950 Grand Cayman KY1-1102 aux îles Caïmans. Les caractéristiques sont détaillées dans [le communiqué du 16 avril 2021](#). La présente émission ne donne pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers. La Société attire l'attention du public sur le fait que la conversion ou l'exercice des titres émis dans le cadre de ce programme pourront intervenir à tout moment à la demande du porteur et que les actions qui en seront issues seront librement cessibles sur le marché Euronext Growth (Paris), dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables. Un tableau de suivi de la conversion des OCABSA est consultable sur le site Internet d'Europlasma dans la section « [Investisseurs et Actionnaires / information réglementée](#) », onglet « information sur le capital ».

Principaux risques associés à Europlasma

Les facteurs de risques propres à Europlasma et à son Groupe ainsi qu'à ses activités sont décrits au chapitre 2 du Rapport Financier Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 disponible sur le site www.europlasma.com dans la rubrique « information règlementée ».

À propos d'EUROPLASMA

Europlasma est un groupe français expert dans la dépollution, dont le savoir-faire depuis plus de 20 ans s'appuie sur sa technologie propriétaire, la torche à plasma, permettant d'obtenir de très hautes températures. Le métier d'Europlasma consiste à concevoir et développer les nombreuses applications de la torche à plasma, au service de l'homme et de son environnement. Ses solutions innovantes sont destinées au traitement et à la valorisation des déchets dangereux, la production d'énergie verte ainsi qu'à des applications pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale. L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext GROWTH™, (FR0013514114-ALEUP / LEI 969500WYVNHV1ABQ250). Pour plus d'informations : www.europlasma.com.

EUROPLASMA

A leading Provider of Clean Technology and Clean Energy Solutions

Contacts :

Europlasma

Anne BORDERES – Responsable Communication

+ 33 (0) 556 497 000 – contactbourse@europlasma.com

ACTUS finance & communication

Anne-Catherine BONJOUR – Relations Presse

+ 33 (0) 153 673 693 – acbonjour@actus.fr

Grégoire SAINT-MARC – Relations Investisseurs

+ 33 (0) 153 673 694 – europlasma@actus.fr